

07331818

SITHERE - BUDGET PRINCIPAL SITHERE

Code INSEE

SITHERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Nombre de membres en exercice 12

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 7

VOTES : Contre 0 Pour 7

Date de convocation : 12.12.2024

Objet :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221-020 : Entretien, réparations bâtiments publics	500.00 €	
D 6156-020 : Maintenance	1 400.00 €	
D 62268-020 : Autres honoraires, conseils		1 300.00 €
D 62268-020 : Autres honoraires, conseils	550.00 €	
D 6232-020 : Fêtes et cérémonies	400.00 €	
D 6233-020 : Foires et expositions		400.00 €
D 6234-020 : Réceptions		550.00 €
D 6251-020 : Voyages, déplacements et missions	300.00 €	
D 6261-020 : Frais d'affranchissement		100.00 €
D 627-01 : Services bancaires et assimilés		800.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 150.00 €	3 150.00 €
D 64111-020 : Rémunération principale titulaires	1 000.00 €	
D 64118-020 : Autres indemnités		1 000.00 €
D 64131-020 : Rémunérations	4 000.00 €	
D 64138-020 : Primes et autres indemnités	900.00 €	
D 6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 122.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	8 022.00 €	1 000.00 €
D 231411-414 : Complexe NEYRAC		2 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		2 000.00 €
D 65311-020 : Indemnités de fonction	100.00 €	
D 65314-020 : Cotis. sécurité sociale - part patronale		100.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	100.00 €	100.00 €
D 66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance		7 900.00 €
D 66112-01 : Intérêts - Rattachement des ICNE	7 000.00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	7 000.00 €	7 900.00 €
D 673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 122.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		6 122.00 €
R 1641-01 : Emprunts en euros		2 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		2 000.00 €
R 7088-020 : Produits activités annexes (abonnements)		15 000.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		15 000.00 €
R 747888-020 : Autres		8 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		8 000.00 €
R 75813-020 : Redev. fermiers et concessionnaires	23 000.00 €	
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	23 000.00 €	
R 764-01 : Revenus valeurs mobilières de placement		300.00 €
R 7688-01 : Autres	300.00 €	
TOTAL R 76 : Produits financiers	300.00 €	300.00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 007-250700762-20241219-DM2_2024-BF

Berger
Levrault

07331818

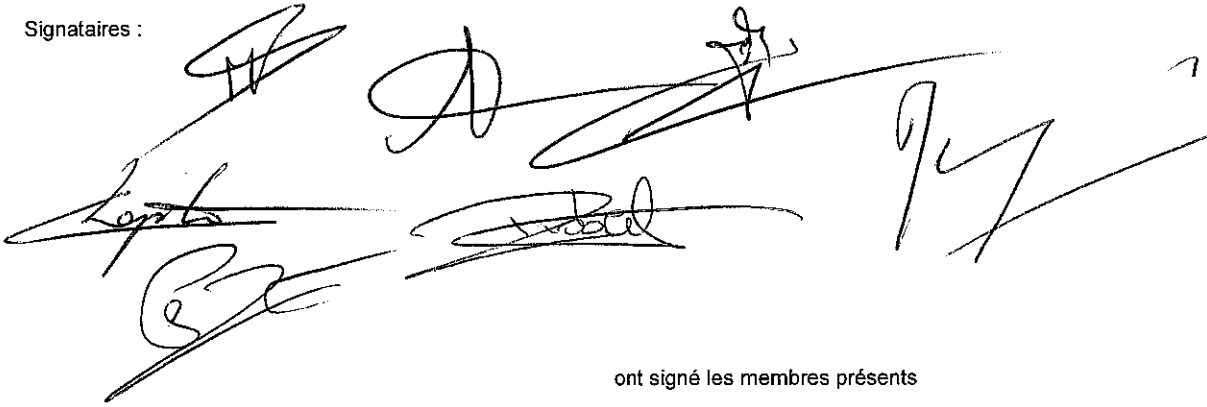
SITHERE - BUDGET PRINCIPAL SITHERE

Code INSEE

SITHERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité Syndical

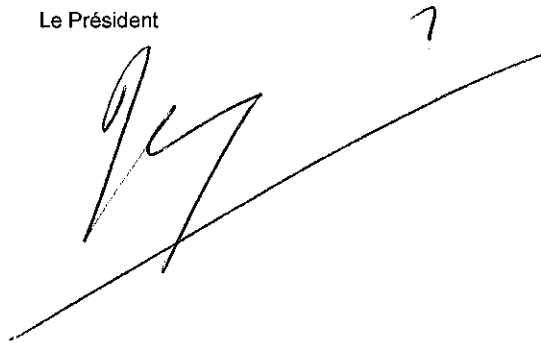
Signataires :

A collection of approximately seven handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The signatures are stylized and vary in length and complexity.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Président

A single handwritten signature in black ink, positioned below the text 'Le Président'. The signature is long and sweeping, with a distinct loop at the end.

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 12/12/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur CEYSSON, en l'absence de Monsieur JOURET empêché.

La séance est ouverte à 18 h 02. Elle est levée à 19h09.

Présents : M BRUN, M CEYSSON, M LHOPITEAU, M MOUNIER,

Mmes EL FARKH, VENTALON, ROBERT

Secrétaire de séance : Karine ROBERT

Absents excusés : M JOURET ; Mme LAJOIE ; Mme NICOLINI ; M LOUCHE ; M BONNEFILLE

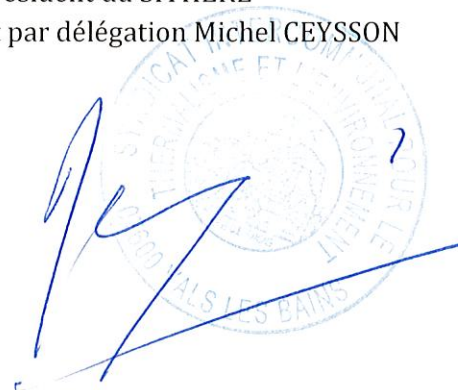
NEYRAC LES BAINS
CENTRE DE SANTE NEYRAC - COMMUNE DE MEYRAS

Compte tenu du bilan des 2 années écoulées, il est proposé, comme prévu dans la convention et en accord avec la commune, le renouvellement par tacite reconduction.

Le comité syndical prend note de la tacite reconduction de cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Pour Eric JOURET,
Président du SITHERE
Et par délégation Michel CEYSSON



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 12/12/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur CEYSSON, en l'absence de Monsieur JOURET empêché.

La séance est ouverte à 18 h 02. Elle est levée à 19h09.

Présents : M BRUN, M CEYSSON, M LHOPITEAU, M MOUNIER,

Mmes EL FARKH, VENTALON, ROBERT

Secrétaire de séance : Karine ROBERT

Absents excusés : M JOURET ; Mme LAJOIE ; Mme NICOLINI ; M LOUCHE ; M BONNEFILLE

CENTRE DE SANTE DE VALS LES BAINS

En septembre le comité syndical du SITHERE a autorisé le Président à procéder au recrutement de 2 vacataires et 2 CDD. Au vu des échanges avec les médecins, à ce jour hormis le médecin généraliste qui serait en CDD, les médecins thermaux seront vacataires. Aussi, il s'agit d'autoriser le Président à porter à 4 le nombre de vacataires pour le bon fonctionnement du centre. Il ne s'agit que de postes à temps partiels.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide** de porter à quatre les emplois au sein du SITHERE de médecin généraliste vacataire,
- **Autorise** le Président à prendre les décisions relatives à la création du ou des poste(s) de médecin sous contrat vacataire
- **Charge** son Président de la nomination du/des médecin(s) concerné(s)
- **Charge** son Président de signer toutes pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Pour Eric JOURET,
Président du SITHERE
Et par délégation Michel CEYSSON



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 12/12/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur CEYSSON, en l'absence de Monsieur JOURET empêché.

La séance est ouverte à 18 h 02. Elle est levée à 19h09.

Présents : M BRUN, M CEYSSON, M LHOPITEAU, M MOUNIER,

Mmes EL FARKH, VENTALON, ROBERT

Secrétaire de séance : Karine ROBERT

Absents excusés : M JOURET ; Mme LAJOIE ; Mme NICOLINI ; M LOUCHE ; M BONNEFILLE

ADHESION CNAS

Le Président invite le Comité Syndical à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel du SITHERE.

* Considérant l'Article L 731-4 du code général de la fonction publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionnés à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

* Considérant les articles L 2321-2, L3321-1 et L 4321-1 du code général des collectivités territoriales qui inscrivent les dépenses afférentes aux prestations sociales dans la liste des dépenses obligatoires des communes, conseils départementaux et régionaux.

* Considérant l'Article L733-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ».

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,
2. Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,
3. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide de se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet de mettre en

place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter 01/01/2025 cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Autorise le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

De verser au CNAS une cotisation de 217*5 soit 1 085€ TTC.

De désigner M JOURET, membre de l'organe délibérant, en qualité de Président pour représenter le SITHERE au sein du CNAS.

- De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter le SITHERE au sein du CNAS.
- De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Pour Eric JOURET,

Président du SITHERE

Et par délégation Michel CEYSSON



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 12/12/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur CEYSSON, en l'absence de Monsieur JOURET empêché.

La séance est ouverte à 18 h 02. Elle est levée à 19h09.

Présents : M BRUN, M CEYSSON, M LHOPITEAU, M MOUNIER,

Mmes EL FARKH, VENTALON, ROBERT

Secrétaire de séance : Karine ROBERT

Absents excusés : M JOURET ; Mme LAJOIE ; Mme NICOLINI ; M LOUCHE ; M BONNEFILLE

Compte rendu des décisions

Le Président donne le compte rendu des décisions prises qui sont rappelées ci-après :

N° 4 – Attribution marché Stas Doyer – Equipements de soins – Thermes de Neyrac les Bains

N°5 – Ligne de Trésorerie 2024 2025

N°6 – Emprunt CELDA 365 000€

N°7 – Emprunt CRCA SRA 475 000€

Le Comité Syndical prend acte de ce compte rendu.

Pour Eric JOURET,
Président du SITHERE
Et par délégation Michel CEYSSON



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 12/12/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur CEYSSON, en l'absence de Monsieur JOURET empêché.

La séance est ouverte à 18 h 02. Elle est levée à 19h09.

Présents : M BRUN, M CEYSSON, M LHOPITEAU, M MOUNIER,

Mmes EL FARKH, VENTALON, ROBERT

Secrétaire de séance : Karine ROBERT

Absents excusés : M JOURET ; Mme LAJOIE ; Mme NICOLINI ; M LOUCHE ; M BONNEFILLE

FRAIS DE DEPLACEMENT MME BOILLON :

Mme BOILLON s'est rendue à Paris le 7 décembre 2024 dans le cadre de la journée interdisciplinaire de l'association de géographes français.

Il est proposé au Comité Syndical de prendre en charge les billets de train pour un montant de 135€TTC.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le remboursement des frais de MME BOILLON

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Pour Eric JOURET,
Président du SITHERE
Et par délégation Michel CEYSSON

